

Architecture, photos anciennes

Par **clercdenotaire92**, le **01/11/2017** à **14:53**

Bonjour

J'aimerais savoir sur quels sites on peut voir une maison, une ville telle qu'elle était dans le passé ? Je m'intéresse à la généalogie et à l'architecture et donc j'aimerais savoir si vous avez une idée sur ce sujet.

Vous allez me dire les archives mais n'y a t-il pas des sites où on peut voir tout ce qui est architecturale sur le web ? par exemple il y a des clubs de généalogie donc il y a peut être des forums de gens qui échangent sur des vieilles photos d'époque ? ou aussi sur le thème généalogique (pour ceux qui s'intéressent à leurs racines).

Merci

Par **Xdrv**, le **01/11/2017** à **15:38**

Bonjour,

Je vous rappelle que ce forum est destiné à des étudiants en droit et à des domaines juridiques par extension, on s'écarte donc du thème ici.

Pour vous répondre je ne connais pas de tel site, en revanche il y en a un qui compare des photographies aériennes actuelles et des photographies aériennes anciennes :

<https://remonterletemps.ign.fr/comparer/basic?x=1.474233&y=47.515104&z=6&layer1=ORTHOIMAGERIE1965&mode=doubleMap>

Par **clercdenotairebis**, le **01/11/2017** à **17:36**

bonjour

Merci pour votre réponse mais j'ai posté ma question dans batons rompus. Dans cette section sinon il y a d'autres topics qui n'ont rien à voir avec le droit.

du genre ceci

<http://www.juristudiant.com/forum/partagez-vos-sons-preferes-t29585.html>

dans ce cas le poste du dessus doit aussi être supprimé. Sinon pourquoi proposez une catégorie où on peut parler aussi d'autres choses que du droit pur ?

Merci de votre retour sur cette catégorie qui il me semble était une partie du forum où on pouvait parler d'autres sujets. L'architecture par connexité peut être intéressant pour un juriste tout comme la généalogie. En effet les avocats en droit de l'expropriation s'intéressent aussi à l'architecture par ex et d'autres professionnels aussi.

Par **Xdrv**, le **01/11/2017 à 18:50**

Bonjour, ne cherchez pas la petite bête s'il vous plaît, si votre post gênait je l'aurai supprimé. J'ai juste dit que le sujet s'écarte de l'objet du forum mais pas que c'était mal, au contraire cela permet de discuter de ça avec d'autres personnes qui partageraient le même intérêt que vous pour cette discipline.

Vous avez raison je pense que l'architecture intervient par exemple lorsqu'il faut évaluer la valeur d'un immeuble, pour autant je ne suis pas certain que ce soit l'avocat qui s'en charge mais plutôt un expert non ?

Par **clercdenotairebis**, le **01/11/2017 à 20:18**

bonjour

Je ne fais que constater. Vous me reprochez de m'éloigner du droit alors que la rubrique dans laquelle j'ai mis mon sujet est dédié à des choses moins juridiques. Donc je respecte votre règlement. Normalement quand on est modérateur on ne doit pas se vexer pour un rien. De plus, sachez que si mon sujet ne plaisait pas si il y avait une case supprimée je l'aurais fait elle n'existe pas et n'a pas été prévue par votre forum (ce qui est prévu par les forums classiques habituellement ne serait-ce que la fonction modifier pour corriger les fautes qui n'existe pas non plus).

De plus être juriste ne signifie pas de s'intéresser qu'au droit. Ca ce n'est pas être juriste c'est être puriste ce n'est pas la même chose.

Sinon concernant l'avocat je dis ca car dans mes premières expériences quand j'étais plus jeune, j'ai eu une expérience avec un avocat dans l'expropriation connaisseur en architecture d'où le fait que je pense que ça puisse intéresser des juristes. Je ne dis pas qu'il le traitait lui-même mais qu'il s'y intéressait pour certains points de son dossier. Donc je pense que l'architecture peut intéresser un juriste. De même que la généalogie intéresse les clercs, notaires et généalogistes et d'autres gens. C'est bien aussi de s'ouvrir aux autres et de ne pas s'intéresser qu'à ses centres d'intérêts dans la vie.

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/11/2017 à 21:50**

Bonsoir

[citation] je l'aurais fait elle n'existe pas et n'a pas été prévue par votre forum (ce qui est prévu par les forums classiques habituellement ne serait-ce que la fonction modifier pour corriger les fautes qui n'existe pas non plus) [/citation]

Il fut un temps cette option existait, sauf qu'il y avait beaucoup trop de petit malin qui supprimait leur message une fois l'aide obtenu ce qui est contraire à l'esprit de partage du forum.

Et effectivement la section "bâton rompu" est là pour parler de tout et de rien. Je vous invite d'ailleurs à partager vos sons préférés sur le fameux sujet que vous relayez [smile3] Marcu ne voulait en aucun cas se montrer désagréable, sans doute n'a-t-il pas fait attention à la section. Moi même je ne regarde presque jamais la section car je reste sur la page d'accueil pour voir les nouveaux sujets du premier coup d'œil.